Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260601-2026_069-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et premier juin à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 26 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Vincent LE CORNEC (pouvoir donné à Christophe BRUAND) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Patrick HERVÉ)

Le Conseil nomme Virginie GOLTZ en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-069
FINANCES COMMUNALES
MARQUAGE AU SOL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de marquage au sol sur l'ensemble de la commune.

Ces travaux comprennent :
- la réfection ou la réalisation de nouveaux passages piétons,
- la mise en place de marquage « STATIONNEMENT INTERDIT » aux entrées des bâtiments communaux,
- le marquage au sol d'un symbole « ZONE DE RENCONTRE – zone 20 »,
- la réfection des bandes « STOP » ou « CEDEZ LE PASSAGE »,
- la mise en place de bandes d'aide au guidage aux abords de l'école et de la Mairie
- la réfection du tracé dans la cour de l'école.

Deux devis ont été réceptionnés par deux entreprises : 4S signalisation et SIGNAUX GIROD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de valider le devis de la société 4S signalisation pour un montant de 9 528,50 € HT.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260601-2026_069-DE

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Virginie GOLTZ

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 04-06-2026 - transmise en Préfecture le 04-06-2026
Philippe HELLO, Maire